

## Révision à mi-parcours du 4e plan de gestion de la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine

**Comité de révision #3 - 13/04/2023**

### **Compte rendu**

#### **Présents en salle :**

- Madame Sandrine PIVARD, directrice régionale adjointe, DREAL ;
- Madame Guilène DUBOC, présidente du GEPAES ;
- Madame Élodie DUBOURGUAIS, représentant les coupeurs de roseaux ;
- Madame Mélissande GAULTIER, représentant le Groupe mammalogique Normand ;
- Madame Marie LECOMPTE, représentant le Groupe mammalogique Normand ;
- Madame Annie LEROY, représentant le président de France Nature Environnement ;
- Madame Virginie PERNEL, Office Français de la Biodiversité ;
- Monsieur Christophe LEFEBVRE, Office Français de la Biodiversité ;
- Madame Faustine SIMON, Maison de l'Estuaire ;
- Madame Sophie GOGUELAT, Planète Publique ;
- Madame Hélène REGNOUARD, responsable de la mission estuaire de la Seine, DREAL ;
- Madame Aline FONGRAL, stagiaire CEREMA Normandie-Centre ;
- Monsieur Martin BLANPAIN, directeur de la Maison de l'estuaire ;
- Monsieur Alexandre GRAIN, représentant le président de l'association de chasse sur le domaine public maritime Baie de Seine Pays de Caux ;
- Monsieur Jordan DANIEL, représentant la fédération départementale des chasseurs de la Seine-Maritime ;
- Monsieur Hervé GREAUME, administrateur du GEPAES et président de Estuaire Seine Vivant ;
- Monsieur Thomas LECARPENTIER, Maison de l'Estuaire ;
- Monsieur Georges MARTINEZ, chargé de mission environnement et milieux estuariens, DREAL ;
- Monsieur Daniel BUSSY, président du syndicat de la propriété agricole de l'Eure ;
- Monsieur Benoît SIMON, Planète Publique.

#### **Présents par visioconférence :**

- Monsieur Bruno LECOQUIERRE, président de la Maison de l'estuaire ;
- Monsieur Franck MOREL, représentant le Groupe ornithologique normand ;
- Monsieur Cyriaque LETHUILLIER, vice-président chargé de l'environnement, représentant le président de la communauté de communes Le Havre Seine Métropole ;

- Monsieur Pierre BEAUDOUIN, chargé de mission service environnement, HAROPA PORT Le Havre ;
- Madame Gwenola DE ROTON, représentant le directeur régional de l'OFB ;
- Madame Marion GIRONDEL, Maison de l'Estuaire ;
- Madame Valérie GUYET-GRENET, directrice de la Cellule de suivi du littoral Normand ;
- Monsieur Romain MEROUR, représentant le comité régional des pêches et des élevages marins de Normandie ;
- Monsieur Romaric COURTIER-ARNOUX, CEREMA.

**Excusés :**

- Madame Annaïg POSTEC, Conservatoire du littoral ;

**Absents**

- Monsieur Régis SENINCK, maire de Saint-Samson de la Roque ;
- Monsieur le directeur départemental des territoires du Calvados ;
- Monsieur Didier FERAY, président du Centre d'hébergement et d'étude de la nature et de l'environnement Normandie ;

**Ordre du jour :**

- Adaptations du plan de gestion issues des phases de concertation : synthèse des modifications du 4<sup>e</sup> plan de gestion ;
- Focus sur quelques opérations prioritaires ;
- Retour sur les groupes thématiques et points restant à arbitrer ;
- Suite de la démarche.

## 1. Adaptations du plan de gestion issues des phases de concertation : synthèse des modifications du 4<sup>e</sup> plan de gestion

En lien avec les conclusions et synthèses des précédentes phases de concertation (Comités de révision et groupes de travail de décembre 2022 et janvier 2023), les modifications apportées au 4<sup>e</sup> plan de gestion de la Réserve reposent sur les adaptations alors identifiées. Ainsi, il est dans un premier temps précisé ces évolutions : sur les 162 actions composant le 4<sup>e</sup> plan de gestion, 62 sont concernées

- **100 opérations ne sont pas modifiées**, principalement des actions dites pérennes (actions de suivis, de gestion...);
- **25 sont fusionnées**, en 8 nouvelles fiches distinctes ;
- **24 ont connu des modifications mineures** consistant en une reformulation, l'apport de précisions, de contributeurs, et une certaine réactualisation au regard des 5 années écoulées ;
- **6 ont été modifiées de manière substantielle** (abordées ensuite en lien avec les groupes de travail thématiques) ;
- **7 opérations ont été supprimées** (car terminées ou redondantes, reprises au travers d'autres actions).

Ces actions sont précisées dans le support de présentation. Le 4<sup>e</sup> plan de gestion serait de fait porté à 132 actions.

## 2. Focus sur quelques opérations prioritaires

En lien avec les focus réalisés lors des groupes de travail, des opérations prioritaires ont été abordées lors de ce comité de révision :

- **L'étude de l'impact du changement climatique sur la réserve**, enjeu fort porté à plus large échelle mais nécessitant au préalable des études et actions partenariales (Cerema, GIPSA...) pour définir une stratégie d'adaptation ;
- **L'amélioration de la circulation de l'eau entre les prairies subhalophiles et la fosse Nord**. Volet discuté dès le premier comité de révision, une base de travail identifiée pour lever un frein structurel repose sur les mesures d'accompagnement d'HAROPA Port ;
- **Le suivi et la mise à jour du plan d'action sur les zones de non chasse**, pour lesquelles un premier plan d'action a déjà été validé. Pour les années à venir, l'objectif est de perpétuer cette action au niveau des actions non traitées et d'opérationnaliser les actions prévues.

## 3. Retour sur les groupes thématiques et points restant à arbitrer

En ce qui concerne les sujets identifiés comme nécessitant des discussions plus approfondies suite aux trois groupes de travail, des réunions thématiques ont été réalisées au cours du mois de mars afin de pouvoir avancer sur les sujets identifiés :

### a. Groupe de travail « agriculture » - 8 mars 2023

Ce premier groupe de travail s'est ainsi concentré sur les modifications à apporter au cahier des charges relatif à l'entretien des prairies (IP 9).

En réponse aux besoins précédemment exprimés par les agriculteurs concernant les **dates de fauches**, celles-ci feront l'objet d'une expérimentation : les agriculteurs volontaires pourront faucher 85% de la surface de leurs parcelles à partir du 1<sup>er</sup> juillet, à la condition de ne pas exploiter les 15% restant avant le 15 août voire le 1<sup>er</sup> août pour le pâturage bien que cette pratique a un impact très fort sur l'avifaune. La mise en place de cette expérimentation se fera dès 2023, dans le cadre de conventions avec des agriculteurs volontaires. Le choix de la localisation de cette bande refuge de 15% se fera en accord avec le gestionnaire et sera entériné via la signature de la convention précisant les conditions d'exploitation.

Un point reste ici à arbitrer en ce qui concerne **l'interdiction de la fertilisation**. Pour rappel, l'objectif initialement poursuivi par le 4<sup>e</sup> plan de gestion était celui d'un arrêt de la fertilisation sur les prairies concernées. Néanmoins, l'étude conduite pour éclairer sur l'intérêt et les incidences de cette pratique est remise en question par les exploitants (les résultats indiquant une absence de corrélation nette entre l'apport d'intrants et une hausse de rendements).

Les enjeux portés bilatéralement étant ici forts, opposant une rentabilité économique à la préservation d'une biodiversité patrimoniale, ce comité n'a pas abouti à une prise de décision, le gestionnaire rappelant l'historique et les études permettant de conclure à la non fertilisation et les exploitants indiquant leur souhait que la fertilisation soit maintenue.

En arbitrage possible, Madame PIVARD propose une ultime expérimentation (avec différents niveaux de fertilisation) durant la période restante du plan de gestion, sur des bandes d'un nombre suffisant de parcelles et d'exploitations pour permettre d'avoir des éléments de comparaison entre fertilisation, fertilisation partielle et absence de fertilisation statistiquement solides. Cette expérimentation impliquerait nécessairement le gestionnaire et la chambre d'agriculture. L'idée recevant un accueil positif chez les exploitants, elle propose de discuter de ce dispositif avec le sous-préfet du Havre et le préfet de Seine-Maritime, préfet coordinateur de la réserve afin de faire valider le principe de ce dispositif ainsi que les conditions précises de montage, de conduite et de conclusions qui seront associés. Elle prend note des réserves du gestionnaire qui considère que les études durent depuis le 3<sup>e</sup> plan de gestion et qu'il est temps de conclure. Elle précise en retour qu'il devra par ailleurs être bien acté de toutes les parties que cela sera l'ultime étude conduite et qu'elle devra avoir suffisamment de volontaires et son protocole attentivement suivi pour pouvoir conclure sans faute pour le prochain plan de gestion.

#### b. Groupe de travail « chasse » - 15 mars 2023

Le temps de travail suivant a porté sur le cahier des charges à la pratique de la chasse (IP 11).

Les modifications validées conjointement reposent trois grands sujets :

- Un consensus a bien été trouvé sur le **périmètre d'intervention** pour tous travaux sans demande préalable : ils devront respecter le maintien d'une zone refuge jusqu'au 15 août (25% du périmètre de la mare), qui s'étend sur la distance fixée dans le cahier des charges en dehors de la mare et sur 20m à l'intérieur de la mare. Ces distances ont été discutées et validées lors de ce groupe de travail, elles n'ont pas fait l'objet de remarques ;
- **L'interdiction de la divagation des chiens hors période de chasse**. Précision a été faite que ceci relève par ailleurs de la réglementation, et qu'il s'agit d'un rappel à destination de tous les usagers de la réserve (incluant donc également les visiteurs) ;
- La **transmission des suivis de prélèvements au gestionnaire**, au plus tard avant le 30 juin de l'année suivante pour permettre un délai suffisant aux fédérations de chasse pour collecter toutes les informations.

- la demande des chasseurs de **porter le périmètre d'intervention de 30m à 90m** pour ouvrir les milieux et favoriser l'apparition de milieux pionniers diversifiés exprimée pendant le groupe thématique n'a pas été renouvelée pendant le comité et donc n'a pas fait l'objet de débats particuliers.

Enfin, la demande du gestionnaire concernant la **transmission concrète des coordonnées des rétrocessionnaires** reste non satisfaite alors qu'elle est bien inscrite dans le plan de gestion. Il est notamment précisé que cela pose problème lors des contrôles, car la demande passant alors par l'ACDPM contrevient aux règles de confidentialité exigées des procédures. Mme PIVARD prend acte de ce dissensus et indique qu'elle discutera également de ce point avec les instances préfectorales coordinatrices de la réserve.

c. Groupe de travail « exploitation du roseau » - 22 mars 2023

Enfin, le troisième groupe de travail a traité du cahier des charges relatif à l'exploitation de la roselière (IP 13).

Pour répondre à la nécessaire compatibilité du maintien de l'activité économique avec les objectifs de préservation et de restauration de la biodiversité, un consensus a été trouvé autour de la mise en place d'une **expérimentation de la fauche décalée sur le secteur des diguettes**, dès l'année à venir. Elle prévoit ainsi une exploitation glissante de la roselière, visant une hétérogénéisation des classes d'âge de la roselière (surface expérimentée de 48 ha dans un premier temps).

Il a bien été rappelé durant ce comité de révision la nécessaire coordination à avoir entre les exploitants des roselières et le gestionnaire. Des rendez-vous préalables permettront de préciser le cadre d'intervention (secteurs, dates d'intervention et délais de prévenance de la Maison de l'estuaire pour prise en compte des niveaux d'eau à adapter notamment).

La Maison de l'estuaire transmettra aux coupeurs de roseaux les plans et cartes des lots.

#### 4. Suite de la démarche de révision

Après finalisation des fiches opérations par le gestionnaire, et arbitrage des différents sujets restant, la suite du processus de révision comprend quatre grandes étapes :

- Les commissions conjointes « Espaces » et « Mer et littoral » du CSRPN le 15 mai 2023 ;
- La consultation conjointe des conseils scientifiques (CS de la RNNES et CSRPN) pour avis formel le 25 mai 2023 ;
- La consultation du public, par voie électronique, du 15 mai au 4 juin 2023 ;  
Il est demandé dans cette perspective la publication d'une annonce dans la presse locale.
- Le prochain comité consultatif (21 juin).